

**Nom du ou des enfants :** \_\_\_\_\_

## **Processus d'accompagnement des familles qui n'honorent pas leur engagement durant l'année scolaire :**

### **1. Formulaire d'implication**

Le responsable de classe vérifie auprès des parents s'ils ont bien compilé leurs heures dans le tableau d'implication. Après 2 relances, le responsable passera à l'étape 2.

### **2. Vérification**

Le responsable de classe fait une recherche auprès des enseignants, des membres des espaces ou des comités et de la responsable du service de garde pour vérifier si les membres de la famille se sont impliqués durant le mois, mais qu'ils ont omis d'en rendre compte dans le tableau d'implication.

### **3. La lettre**

Après deux mois consécutifs ou trois mois non-consécutifs où une famille est en défaut de faire ses heures **ou** après deux absences à des rencontres obligatoires, les parents reçoivent une première lettre du comité admission leur mentionnant leur manque d'implication. Dans cette lettre, des pistes seront suggérées afin que la famille se mobilise pour s'impliquer.

### **4. Accompagnement soutenu**

Selon la nature de la réponse des parents à la lettre, la direction, accompagnée d'un parent du comité admission et d'un enseignant, déterminera la suite des procédures (accompagnement, plan d'aide, parrainage, etc.).

### **5. Départ**

Si malgré toutes ces démarches la famille ne s'implique pas dans notre école, les parents devront inscrire leur(s) enfant(s) à l'école de quartier pour l'année scolaire suivante.

Date : \_\_\_\_\_

Initiales : \_\_\_\_\_

